

# Étang de Soustons et son îlot

## Abords de l'étang de Soustons

### ● Sites classés

#### Commune(s)

Azur et Soustons

#### Critère(s) de la protection

Sites d'intérêt pittoresque

#### Type de site

**P** Sites naturels et grands ensembles paysagers

#### Dates de protection

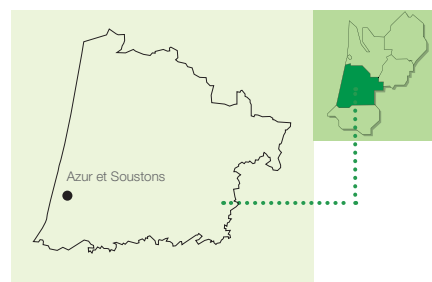
Étang de Soustons et son îlot :  
13 juin 1966 (arrêté ministériel)  
Abords : 2 février 1979  
(Décret du Conseil d'Etat)

#### Superficie

276,6 ha

#### Référence SIG

SCL0000639 / SCL0000640



### Motivation initiale de la protection



L'étang de Soustons et son îlot ont été classés dans un premier temps en 1966. Cette protection correspondait alors à l'étang lui-même. Elle a fait l'objet, en 1979, d'une extension aux rives de l'étang encore préservées de l'urbanisation et des infrastructures touristiques, sur une largeur variable. Cette protection complémentaire s'est inscrite dans les réflexions de la MIACA sur l'aménagement et la protection du littoral aquitain.

### Etat actuel du site



Le lac, grâce à la protection forte de ses rives, a conservé la majeure partie de ses rives sauvages. Le paysage dominant lorsque l'on observe ce site est constitué de forêts de résineux, de chênes, de vergnes et de zones humides.

Ce site offre différentes ambiances alternant les berges naturelles où l'intervention de l'homme est minimale et des secteurs plus entretenus tels que les abords de la pointe de la Vergne. Alors que la partie sud-ouest du site est très peu accessible et fréquentée, les abords de Soustons permettent un accès facile aux paysages du lac.

Un effort de mise en valeur du site a été réalisé sur la partie nord par une homogénéisation du mobilier urbain et de la signalétique. Des opérations de plantation de chênes et de saules ont été menées sur les berges sud.

### Enjeux et préconisations

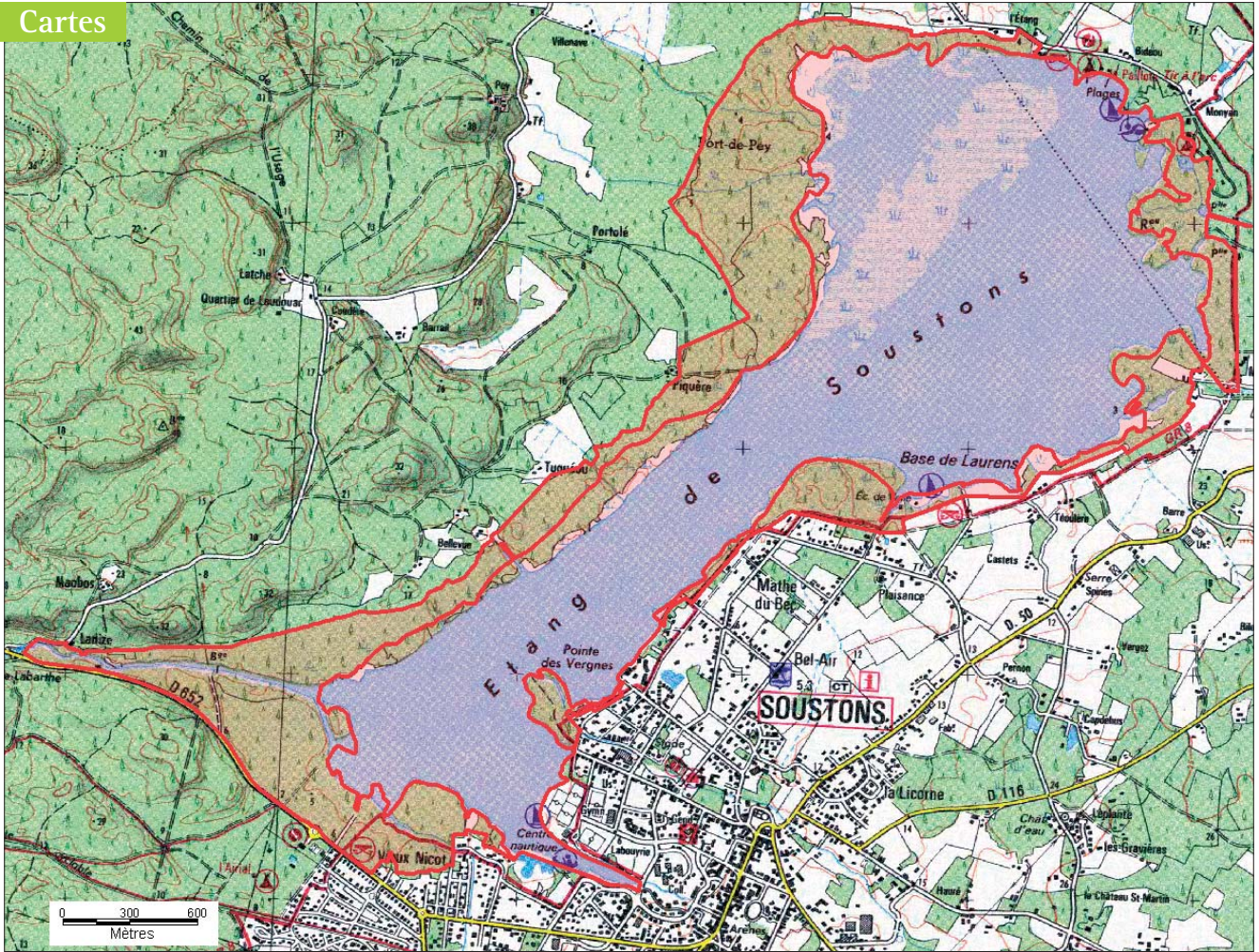
L'entretien des aménagements existants est indispensable au maintien de la qualité du site.

Des opérations simples d'intégration des zones urbanisées pourraient être menées, particulièrement au nord :

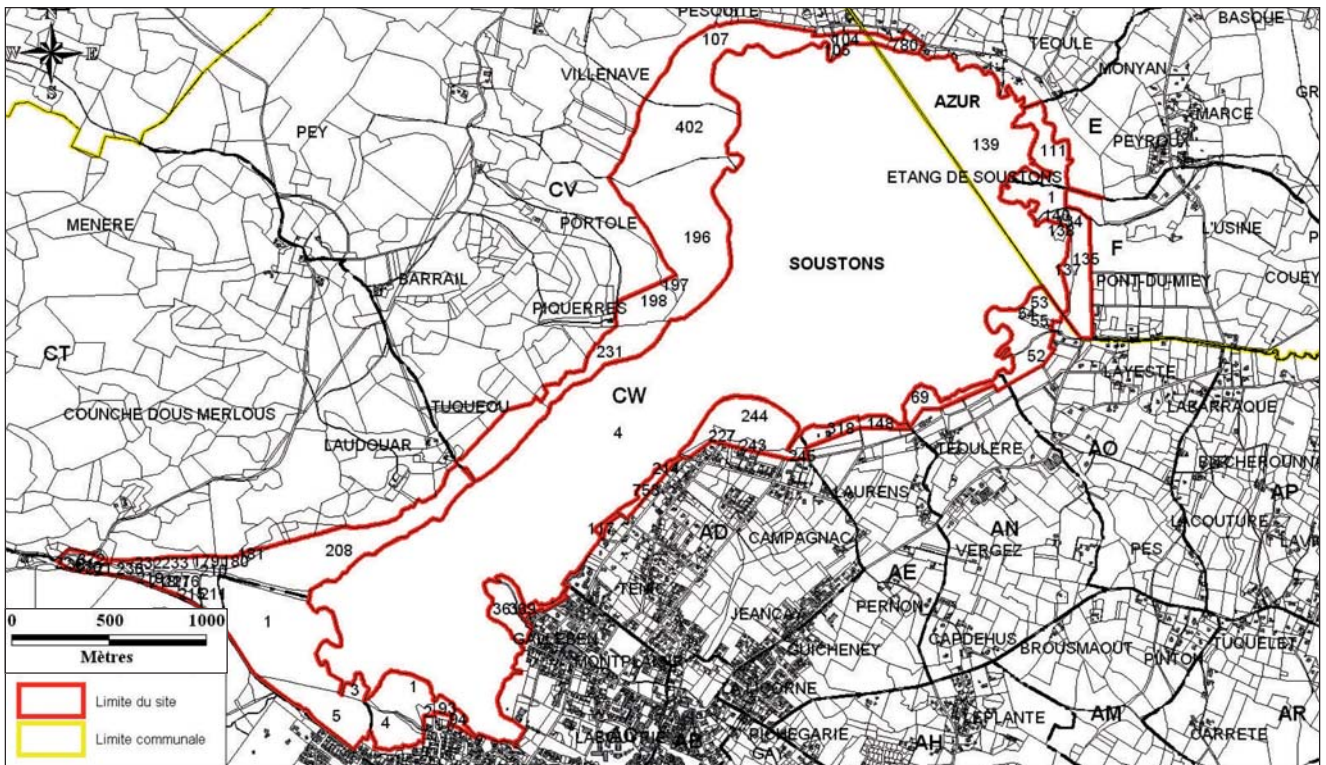
- planter un écran végétal d'essences locales entre le bâti, les campings et le lac,
- remplacer les essences exotiques qui accompagnent les bâtiments par des essences locales,

- réduire l'impact paysager des berges en béton par un bardage en bois.

L'intérêt du site est toujours fort et le classement mérité. Une extension du site classé dans la partie ouest serait pertinente car des constructions viennent se coller aux limites du site classé. De même, la préservation de coupures vertes perpendiculaires au lac serait intéressante pour ménager notamment des corridors écologiques



© IGN scan 250 2007



Source : ©DGFiP - Cadastre®, mise à jour 2008, droits réservés

Étang de Soustons et son îlot / Abords de l'étang de Soustons

**Inventaires ZNIEFF et Natura 2000**  
 (Natura 2000) ZONES HUMIDES DE L'ARRIERE DUNE DU MARENSEN  
 (ZNIEFF 2) ZONES HUMIDES D'ARRIERE-DUNE DU MARENSEN  
 (ZNIEFF 1) MARAIS NORD-EST DE L'ETANG DE SOUSTONS

(ZNIEFF 1) RIVE OUEST DE L'ETANG DE SOUSTONS  
 (ZNIEFF 1) LE COURANT DE SOUSTONS ET L'ETANG DE PINSOLLE  
**Autres protections**  
 Site Inscrit Etangs landais sud